

Cœur de station : place aux voitures



La villa Charner fait aussi partie du projet de réhabilitation.

Des cabinets d'études ont présenté, dernièrement, au comité de pilotage, les plans d'aménagement du cœur de station.

Deux projets ont été présentés sur la réfection du parc, de la villa Charner et de la place de l'Amirauté. C'est le projet dit « n° 2 », avec la construction d'un parking souterrain, d'une zone de commerce et de logements, qui séduit le comité de pilotage.

« À l'exception des représentants de l'Association pour la qualité de vie (Ava), et des élus de l'opposition, qui sont dans une attitude purement politicienne, c'est un projet ambitieux, futuriste, réaliste et pragmatique. C'est aux élus de mettre en perspective un développement de la ville respectueux de chacun », pense le maire, Jean-Yves Lebas.

L'accès aux voitures

« Ce projet est indispensable si on ne pas voir la station péricliter », ajoute Pascal Pellan, adjoint au développement économique. Aucune décision n'est prise, « mais réhabilitation du cœur de station est très attendue des Pléneuvien. Il doit être leur projet. »

Concernant les interrogations sur le devenir du centre de la station et de la place du véhicule : « Nous rencontrerons commerçants et associations, présenterons et expliquerons le projet. La présence de la voiture est une véritable réflexion, la mode est de l'éloigner des centres-villes, ce n'est pas notre objectif », affirme l'édile.

Si le projet propose un parking souterrain, Jean-Yves Lebas vise aussi l'aménagement du parking de la Moinerie, « permettant ainsi d'accueillir entre 400 et 500 voitures et d'éviter le parking souterrain ».

Côté commerce, « le parcours marchand actuel est à compléter », précisent les élus. Pour Pascal Pellan, il y a un commerce de qualité, « mais le coût élevé des pas-de-porte entraîne des baux précaires. Une augmentation des cellules commerciales permettrait une baisse des loyers et une pérennité des commerces ».

Prochaine étape : la présentation des grands axes du projet aux élus en conseil municipal.